

Débat National sur l'Avenir de l'Ecole

Samedi 13/12/03

Synthèse des rapports des différents groupes

1 – DEFINIR LES MISSIONS DE L'ECOLE

02- Quelles doivent être les missions de l'Ecole, à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ?
--

CONSTATS ET REFLEXIONS:

L'enjeu est de préparer l'enfant à entrer dans la vie professionnelle mais aussi à devenir un futur citoyen autonome responsable. Cette mission passe par la nécessité de transmettre à travers l'école, des savoirs, des savoir faire mais aussi des règles de comportements et le respect de valeurs citoyennes.

Le mot « éducation » invite à une mise en place d'actions pédagogiques éducatives et culturelles et à un partenariat : Enseignants/parents/ personnels de santé/partenaires sociaux.

Les enseignants se demandent si l'école doit tenir le rôle de substitution à l'éducation parentale lorsque celle-ci est défaillante.

La réponse du groupe a été qu'une des missions de l'Education Nationale est bien l'Education.

Mais comment assurer ce rôle, quels moyens donne-t-on aux enseignants ?

Comment (au-delà des sanctions) inculquer ces valeurs? le respect, l'écoute, la non-violence, la politesse ?

A été soulevé le problème de communication avec les parents qui ne viennent jamais à l'école, conviés à venir ou non .

Le dialogue parfois trop passionnel entre certains parents et enseignants ne joue pas en faveur de cette communication.

Une inquiétude se dessine à propos de l'harmonisation de l'Europe : une éventuelle remise en cause de l'Ecole maternelle serait contraire à l'idée de progrès. L'Ecole Maternelle apporte des apprentissages qui posent des bases solides pour une bonne intégration à l'école élémentaire. L'accueil des tout petits est en ce sens très important.

PROPOSITIONS

Il faudrait :

- une redéfinition claire des valeurs fondamentales de notre société qui soient communes à tout éducateur.
- restaurer une bienveillance mutuelle entre parents et enseignants.
- pouvoir concilier la transparence de l'action éducative et les ambitions des parents pour leurs enfants.
- Etablir ou approfondir les liens avec le système de médecine scolaire.

Les enseignants réclament la possibilité d'avoir davantage d'informations sur le suivi médical ou psychologique des enfants. Bien que la mise en place d'équipes éducatives soit l'occasion d'un échange avec les différents partenaires, les enseignants présents aimeraient être davantage informés en tant que partenaires privilégiés.

Ils proposent que les parents soient aussi ce lien entre partenaires sociaux, médicaux et l'enseignant. (que les parents transmettent eux-mêmes les informations aux enseignants) dans la mesure où ces renseignements seraient communicables.

la présence d'un médiateur relais neutre (personne supplémentaire, directeur, secrétaire CCPE...) lors de certaines rencontres difficiles entre parents- enseignants est une des solutions envisagées.

Propositions pour une éducation scolaire réaffirmée:

- Un intervenant interroge: Instaure-t-on une forme de contrats pour les élèves ou de « permis à points ? »
Le groupe définit :
- un référent présent dans l'école pour renforcer le lien, en cas de problème majeur.
- Le rôle de l'enseignant qui est d'établir, approfondir le dialogue, les échanges avec et entre les élèves, donner des explications claires, être lui-même un référent.

Le besoin de mixité sociale amène à proposer une répartition de la carte scolaire en faveur d'un brassage plus égalitaire.

La participation à des échanges, à des projets européens, permettrait une ouverture d'esprit propice à former des citoyens de l'Europe.

02 - FAIRE REUSSIR LES ELEVES

12 – COMMENT LES PARENTS ET LES PARTENAIRES EXTERIEURS DE L'ECOLE PEUVENT- ILS FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE DES ELEVES ?

CONSTATS ET REFLEXIONS:

Le temps consacré à la culture est notoirement insuffisant.. L'école est bien consciente que pour réussir à ouvrir davantage l'horizon culturel, premier vecteur de transmission des valeurs évoquées précédemment, il est important pour elle de s'associer avec des partenaires extérieurs.

Les Contrats Educatifs Locaux offraient des activités, des expériences enrichissantes aux enfants. La demande est que la Nation se donne les moyens de poursuivre et même d'étendre ces activités.

Rôle remarquable des associations dans des actions à valeurs éducatives. Le groupe rappelle à cette occasion les spécificités de chaque partenaire de l'école ainsi que l'obligation de respecter ces spécificités sans interférences.

Comment concilier à la fois le désir des parents de s'investir dans des projets ou des activités spécifiques de l'Ecole et les possibilités en temps et en gestion des enseignants ?

Certains parents qui ne peuvent suivre le travail scolaire de leur enfant, apprécient le service d'étude à l'école et souhaitent que celui-ci perdure.

PROPOSITIONS

Une réflexion est menée sur le rôle des parents qui rentrent tard le soir mais veulent néanmoins consacrer du temps à leurs enfants. Ce temps peut être court mais mené rituellement chaque jour. Il peut être davantage l'occasion de montrer l'intérêt des parents par des échanges, des dialogues autour des travaux effectués plutôt qu'une simple « vérification » du travail fait.

L'équipe enseignante qui élabore des projets d'école ou des projets spécifiques, peut offrir aux parents et associations l'occasion de s'investir dans un rôle actif . Ce partenariat peut exister dans la mesure où on préférera approfondir un projet plutôt que d'en multiplier le nombre. Des investissements trop lourds seraient au détriment d'une équipe enseignante équilibrée et sereine.

14 – COMMENT SCOLARISER LES ELEVES HANDICAPES OU ATTEINTS DE MALADIES GRAVES ?

CONSTATS ET REFLEXIONS:

Les enfants handicapés ou atteints de maladies graves ont droit à la scolarisation.

Des moyens accompagnent cette scolarisation dans une classe maternelle ou élémentaire de l'enseignement public par :

- une convention d'intégration composée d'un projet d'action individualisé ;
- une scolarisation individualisée ou collective ;
- des aides matérielles importantes ;
- des moyens humains (auxiliaires de vie scolaire) en nombre jugé très insuffisant ;
- une mise en conformité des locaux.

Les enseignants avouent une difficulté d'abord de la loi d'orientation sur l'éducation qui régit l'intégration des enfants handicapés ou atteints de maladies graves. Certaines réticences du personnel enseignant sont dues à une connaissance et une formation insuffisante dans ce domaine.

Certains enseignants souhaitent une définition précise des moyens d'action en fonction des handicaps.

PROPOSITIONS

Les groupes ont manifesté leur accord à l'intégration mais pas "à tout prix", avec des moyens supplémentaires et une réelle formation du personnel : (matériel, moyens humains.)

Ils veulent une intégration au profit de l'enfant handicapé mais pas au détriment du groupe et soulignent que tous les handicaps ne relèvent pas d'une intégration surtout s'il y a danger pour d'autres élèves.

Tous sont unanimes sur la richesse que les enfants handicapés ou atteints de maladies graves apportent aux autres enfants (citoyenneté, tolérance, respect de la différence).

Une intégration ne peut être réussie s'il y a réticence voire davantage de la part de l'enseignant. Cela doit être une réflexion de l'équipe enseignante.

Une intégration collective (CLIS) est intéressante si elle aide à une future scolarisation individuelle. Permettre aux enfants des classes de CLIS de fréquenter d'autres classes à certains moments de la journée a été cité comme un pallier d'intégration individuelle.

La demande pour l'avenir porte :

- sur des moyens pensés de manière équitable entre enfants atteints de handicaps physiques et ceux atteints de handicaps mentaux (propos de la maman d'une petite fille autiste qui considère que l'Education Nationale est davantage tournée vers l'aide aux déficits sensoriels et moteurs);
- sur la formation continue et spécifique des Auxiliaires de Vie Scolaire et l'accompagnement continu des enfants handicapés dans la classe;
- une augmentation du nombre d'enseignants spécialisés dans chaque école (RASED);
- sur des liens à renforcer avec le personnel spécialisé (orthophonistes, psychologues, pédopsychiatres...);
- sur un aménagement du temps de concertation sur ce thème;
- une diminution des effectifs de la classe qui intègre;

- Quand l'enfant handicapé ne peut plus bénéficier de façon satisfaisante d'une scolarisation en classe ordinaire, il a été évoqué la nécessité d'une collaboration avec la « structure spécialisée » qui l'accueille afin que celui-ci puisse continuer à côtoyer les enfants de la classe ordinaire. (2 expériences enrichissantes de ce type ont été rapportées, le bienfait éducatif ayant été observé du côté des élèves handicapés comme de ceux qui ne le sont pas : Echanges, rencontres ... entre les deux structures.

3 – AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

21 – FAUT – IL REDEFINIR LES METIERS DE L'ECOLE ?

CONSTATS ET REFLEXIONS:

Un problème important : la différence entre le statut d'instituteur et celui de professeur d'école : salaires différents pour un même métier.

Tout le monde est d'accord pour conserver une formation identique et commune aux enseignants de tout niveau. Le groupe réclame le droit de conserver cette formation générale pour une meilleure compréhension du système et des enfants de la maternelle jusqu'au lycée.

Le groupe s'interroge sur les moyens d'acquérir une formation générale mais également très fine au niveau de chaque cycle. La mobilité des enseignants à l'intérieur de l'école et au travers des cycles est-elle une des réponses et un moyen de continuer sa formation personnelle tout au long de la carrière ?

En quoi les IUFM peuvent-ils contribuer à établir davantage de liens entre les différents niveaux de l'école ?

PROPOSITIONS

- Il faudrait créer de véritables métiers de l'école (ATOS, aide-éducateur, assistant d'éducation..) pour aider à la mise en place de projets, à faire vivre des lieux (BCD, informatique), permettre des travaux en petits groupes.

- Améliorer les missions, statuts, recrutements d'infirmières et de médecins scolaires dont on déplore le nombre insuffisant.

- Parents et enseignants sont d'accord sur l'importance de l'Ecole Maternelle qui a un véritable rôle et une véritable place au sein de l'Education Nationale.

Il est également demandé une formation continue des ATSEM, l'harmonisation de leurs missions sur le plan national et non communal.

- Le rôle du directeur :

Le refus d'un rôle hiérarchique est exprimé mais il est demandé, quelle que soit la taille de l'école, plus de temps de décharge au bénéfice de la communication avec les parents. Le groupe évoque aussi une co-responsabilité avec l'équipe (répartition des tâches).

Il est important que le directeur reste néanmoins un enseignant .

Un secrétaire pourrait être mis à disposition du directeur pour que celui-ci conserve une partie d'enseignement .

Les Inspecteurs de l'Education Nationale pourraient effectuer des inspections d'équipe (dans la mesure où la notion d'équipe a son véritable sens) afin que cet acte soit un véritable acte de formation.

TROIS PRIORITES

1. Institutionnaliser les liens entre les différents professionnels qui interviennent dans l'acte éducatif.
2. Redéfinir le lien entre parents et enseignants pour une collaboration plus efficace.
3. Une réelle formation initiale et continue pour tous les personnels oeuvrant au sein de l'école.